



DELIBÉRATION N°95/2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

OBJET :

URBANISME

**Redevances d'occupation du
domaine public**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux le huit septembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni,
sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 02 septembre 2022

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – M. Joël BAUDRIER – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Daniel BAPTISTE – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – M. Nicolas BONJEAN.

Etaient représentés :

Mme Caroline POULET par M. Jean-Baptiste BLEHAUT
Mme Colette DESJOURS par Mme Véronique CHARTIER
M. Christophe VIEIRA par M. Eric AGBESSI
Mme Christiane ZELUS par M. Joël DE AMORIM
M. Alexis VALLENT par M. Laurent THEVENOT.

M. Halim YALCIN est désigné secrétaire de séance.

L'article L2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques dispose que « *Toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique mentionnée à l'article L. 1 donne lieu au paiement d'une redevance (...)* ».

Dans ce cadre, par plusieurs délibérations successives et, notamment, les délibérations 41/2010 du 30 avril 2010, 106/2016 du 17 novembre 2016 et 08/2021 du 28 janvier 2021, le Conseil municipal de Volvic a fixé les redevances d'occupation du domaine public et, notamment, pour les marchés, foires, brocantes, fêtes foraines, cirques et spectacles, commerces ambulants dans le cadre de festivité, marchands ambulants avec camion 3.5 tonnes aménagé, commerçants ambulants (marchands avec étalage ou véhicule de -3.5 tonnes), food-truck.

Afin d'harmoniser l'ensemble de ces délibérations dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables et de soutenir les activités de commerces non sédentaires, le Conseil Municipal, Jean-Louis ANTONY entendu, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver les nouveaux montants des redevances d'occupation du domaine public désormais applicables tels que présentés ci-après :

Redevances d'occupation du domaine public

	Montant actuel	Montant révisé
Marché	Gratuité	1€/jour de présence ou 26€/an - 2€/jour de présence ou 52€/an avec électricité
Marché de Noël	Néant	1€/jour de présence
Foire	1€/m linéaire	1€/m linéaire
Brocantes	1€/m linéaire	1€/m linéaire - gratuité pour les brocantes organisées par les associations à but non lucratif
Fêtes foraines	Gratuité	1€/jour de présence
Commerçants ambulants moins de 3T5 (Food trucks)	10€/jour de présence	1€/jour de présence ou 26€/an - 2€/jour de présence ou 52€/an avec électricité
Distributeurs automatiques	Néant	100€/an

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture

le : 09/09/2022

Publié ou notifié

Le : 09/09/2022

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

